



Affaire suivie par Jean-Michel ANDER  
France Télécom UPR Nord Est  
26, avenue de Stalingrad  
21000 DIJON  
Téléphone 03 90 31 08 04  
Mail : [jeanmichel.ander@orange.com](mailto:jeanmichel.ander@orange.com)

**M. le Responsable du Schéma  
Directeur Territorial d'Aménagement  
Numérique (SDTAN)  
Conseil Général de Haute Saône  
23, rue de la Préfecture  
Hôtel du Département  
70000 VESOUL**

Villeneuve d'Ascq, le 15 mai 2013

Objet : travaux d'infrastructures de réseau – Information du représentant de l'État  
Art. L. 49 du code des Postes et Communications Électroniques  
Loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 de réduction de la fracture numérique

**Lettre recommandée avec avis de réception**  
**N° 1A 077 060 3713 2**

Monsieur le Responsable,

Nous vous informons que France Télécom va procéder à des travaux et construire un nouveau réseau de communications électroniques sur la commune de PORT SUR SAONE (code postal 70170, code INSEE 70421).

Le réseau sera créé rue du Cornot à PORT SUR SAONE et aura une longueur de 200 m en 1 tronçon.  
Coordonnées Lambert du tronçon : origine : X : 877474 & Y : 2305122 ; destination : X : 877474 & Y : 2305271.

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre des coordinations, enfouissements et dissimulations de réseaux et ils seront effectués en tranchée traditionnelle, pour la totalité du parcours, conformément au règlement de voirie.

Vous voudrez bien procéder à la publication de cette information, prévue par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, (art. L. 49 du Code des Postes et Communications Electroniques) et le décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, laquelle doit être effectuée sans délai, en application des dispositions légales susvisées.

Un projet de publication vous est joint en annexe. Je vous invite à me communiquer dès que possible le moyen retenu pour cette publication ainsi que la date à laquelle elle a été effectuée.

Les collectivités ou opérateurs devront faire connaître dans un délai de six semaines à compter de la publication, leur intérêt pour ce projet. La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

France Télécom  
UPR Nord Est  
Service Réglementation  
73 rue de la Cimaise  
59650 Villeneuve d'Ascq  
Mail : [uprne.artquaranteneuf@orange.com](mailto:uprne.artquaranteneuf@orange.com)

A défaut de réponse des collectivités ou opérateurs dans les 45 jours après réception du présent courrier, compte tenu de la nécessité de construire le réseau dans des délais compatibles avec nos obligations de service rendues aux clients, France Télécom commencera les travaux à l'expiration de ce délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Responsable, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe François  
Directeur du Département Développement d'affaires



Projet de publication à insérer

## PUBLICATION

Nous vous informons que France Télécom va procéder à des travaux et construire un nouveau réseau de communications électroniques sur la commune de PORT SUR SAONE (code postal 70170, code INSEE 70421).

Le réseau sera créé rue du Cornot à PORT SUR SAONE et aura une longueur de 200 m en 1 tronçon.

Coordonnées Lambert du tronçon : origine : X : 877474 & Y : 2305122 ; destination : X : 877474 & Y : 2305271.

Ces travaux n'entrent pas dans le cadre des coordinations, enfouissements et dissimulations de réseaux et ils seront effectués en tranchée traditionnelle, pour la totalité du parcours, conformément au règlement de voirie.

En application de la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009, (art. L. 49 du Code des Postes et Communications Electroniques) et du décret n° 2010-726 du 28 juin 2010, les collectivités ou opérateurs devront faire connaître dans un délai de six semaines à compter de la présente publication, leur intérêt pour ce projet.

Sans aucune réponse dans un délai de 6 semaines suivant la publication, France Télécom procédera à l'activation de la phase opérationnelle.

La demande motivée de l'opérateur ou de la collectivité territoriale, est à adresser en lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse suivante :

France Télécom

UPR Nord Est

Service Réglementation

73 rue de la Cimaise

59650 Villeneuve d'Ascq

Mail : [uprne.artquaranteneuf@orange.com](mailto:uprne.artquaranteneuf@orange.com)